Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/12o24

ID: 085-248500563-20240409-2024CC 04 078-DE

Département : VENDEE Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2024CC_04_078

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice : Titulaires : 38 L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES, en session ordinaire,

sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents:

Titulaires : 29Suppléants : 3

Date de convocation : 27 mars 2024

Excusés ayant donné pouvoir: 3

Votants: 33

PRESENTS:

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau

M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet

M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet

- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault

- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix

M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix

- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau

M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau

 M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme POUPLIN Adeline)

M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé

M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais

Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre

- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise

Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix

- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix

Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais (donne pouvoir à M. GRIMAUD Claude)
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet (donne pouvoir à M. DAVID Daniel)
- M. RECEGANT Didier, Déléqué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme PELLETIER Céline)

ABSENTS EXCUSES:

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAULT Denis, Déléqué de la commune de Maillé
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRETAIRE DE SEANCE:

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET: VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2024

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI),

Vu les articles 1636 B sexies et 1336 B septies du Code Général des Impôts (CGI),

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté les éléments reçus des services fiscaux, concernant la détermination des taux applicables sur la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe Foncière Propriétés Bâties et la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2024 :

	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit 2024
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	4 084 000	24.24 %	989 962
Taxe Foncière Propriétés Bâties	12 539 000	2.00 %	250 780
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	1 970 000	2.63 %	51 811
Taxe d'Habitation (THS)	1 499 000	10.16%	152 298
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)			490 976
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)			44 531
Taxe additionnelle Foncier Non Bâti			23 453
Fraction de TVA nationale		N B B James	2 126 505
Allocations Compensatrices			524 703
Prélèvement Garantie Individuelle de Ressources (GIR)			-242 890
TOTAL produit attendu 2024			4 412 129

Monsieur le Président expose que l'équilibre financier est atteint sans procéder à une augmentation des différents taux, il propose donc au Conseil de voter pour l'année 2024 les taux suivants :

- 24.24 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises ;
- 2.00 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties ;
- 2.63 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ;
- 10.16 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15 (04/2024

ID: 085-248500563-20240409-2024CC_04_078-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- Vote les taux suivants pour l'année 2024 :
 - 24.24 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises ;
 - 2.00 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties ;
 - 2.63 % pour la Taxe Foncière sur le non bâti;
 - 10.16 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- Charge Monsieur le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 9 avril 2024

Le Président,

Michel BO

Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLON

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024 52LO

Publié le

ID: 085-248500563-20240409-2024CC_04_078-DE

133 "VENDEE. SEVRE, AUTIZE"

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024

FOL

TAUX

Nº 1259 EPCI (1)

SGC FONTENAY LE COMTE

TRÉSORERIE OU SGC: DEPARTEMENT

85

MINISTÈRE
MINISTÈRE
DE L'ACONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
(ACT)
(AC

024	
ö	
AL.	
S POUR 202	
5	
Ŏ.	
10	
E S	
Į	
S C	
ŏ	
٦	
82	
F	
S H	ergeleige der der der der der der der der der de
AXES DIRE	
ō	
S	
W W	9
4	
22	
ž	
으	
=	
20	
ă	
≊	
ä	
×	
3	111
<u> </u>	
S	111
Щ	
ш	
S	
ž	
Z	
므	
22	
	4
REVIS	524
PREVIS	2024
TS PREVIS	EN 2024
JITS PREVIS	EN 2024
DUITS PREVIS	TÉ EN 2024
CODUITS PREVIS	/OTÉ EN 2024
PRODUITS PREVIS	E VOTÉ EN 2024
S PRODUITS PREVIS	RE VOTÉ EN 2024
DES PRODUITS PREVIS	ETRE VOTË EN 2024
DES PRODUITS PREVIS	T ETRE VOTË EN 2024
ON DES PRODUITS PREVIS	OIT ETRE VOTË EN 2024
TION DES PRODUITS PREVIS	DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
SATION DES PRODUITS PREVIS	IX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ICATION DES PRODUITS PREVIS	4UX DOIT ETRE VOTË EN 2024
LIFICATION DES PRODUITS PREVIS	TAUX DOIT ETRE VOTË EN 2024
OTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	E TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	r LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	NT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	JONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
AT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	3 DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	ES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ELAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	ALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	CALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ELATIDE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	SCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ELATIDE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ELAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	ES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	CES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	RCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ELAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	OURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	OURCES FISCA
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	OURCES FISCA
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	OURCES FISCA
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	– RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTÉ EN 2024
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVIS	RESSOURCES FISCA

Taxe foncière bâtie additionnelle Taxe foncière non bâtie additionnelle Taxe d'habitation additionnelle CFE additionnelle		pour 2024	des com. si fusion	prévisionnelles 2024	(col.4 x col.2a ou 2b)	S ACION	(col. 4 x col. 6)
e fonciere batte additionnelle foncière non bâtie additionnelle e d'habitation additionnelle additionnelle		7	2			0	Address
s foncière non bâtie additionnelle e d'habitation additionnelle additionnelle	11 945 636	2,00		12 539 000	250 780	2,00	250 780
e d'habitation additionnelle additionnelle	1 906 893	2,63		1 970 000	51811	2,63	FY 8 15
additionnelle	1 587 362	10,16		1 499 000	152 298	70,16	152 238
The second secon	**	**	**	***	*		
Crt unique ou de zone	3 807 136	24,24		4 084 000	989 962	42,42	298 888
CFE éclienne	*	***	**	**	^^		1
(10) Face 7 3-1 210	Andrew of the property of the special state of the	1.	Total de la	Total de la fiscalité additionnelle	454 889	Total	1444 85 A
raux cre pratorine pour 2024 (20)	3		Total des CFE uniqu	Total des CFE unique, de zone et éclienne	298 362		
Alde au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.	variation proportionne	ille : il n'est pas nécess	aire de remplir cette ru	ubrique en cas de recon	duction des taux de réfé	érence ou de variatio	n différenciée.
Taxes additionnelles	Calcul du o	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	oportionnelle 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024,	s lien 1ée en 2024,
Faxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus					cochez la case	
Taxe foncière non bâtie additionnelle							
Taxe d'habitation additionnelle		454 889					
CFE additionnelle	Produits référence	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	e (sous-total col. 5)				
Éléments relatifs au vote du faux de CFE unique, de zone ou éclienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'Intégration progressive des taux			
CFE unique ou de zone				And the control of th			
CFE éolienne	*	٨					
II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2	INDANTES DES TAU	JX VOTES EN 2024				1	
TVA IFER		TASCOM	TAFNB Alloc.	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 126 505	490 976	44 531	23 453	524 703	0	- 242 890	2 967 27
III TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÈVISIONNELLES	ES FISCALES PRÈV	ISIONNELLES POUR 2024	٧	LA ROCHE SUR YON	A RIVES DIAUTISE	TISE A	
Produits attendus des rakes taxes (April 7)	Ressources fiscales indépendantes des fairs votés (cadre in a	Montant prévisionnel de la fiscalité directe		Le 12 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques,		ant, A Pour	a Prefecture,
	2 967 278	4 442 A29	A. PUENIES		M. BOUNE		

078 DE DE de la délibération de vote des trans-Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompa

133 "VENDEE. SEVRE. AUTIZE"

TAUX 2024

TRÉSORERIE OU SGC: SGC FONTENAY LE COMTE ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024	IRIQUE DEPARTEMENT:	85	Hotel
I DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALE	TRÉSORERIE OU SGC:		
	ÉTAT DE NOTIFICATION DE	RECTES LOCALE	

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS 2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie: a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Locaux industriels d. Exonérations de longue durée 1. Exonérations de longue durée 1. Exonération foncière des entreprises : 2. BASES EXONÉRÉES EXONÉRÉES Communa de la conseil communa de la conseil communa de longue durée 2. Base minimum 2. BASES EXONÉRÉES EXONÉRÉES COMMUNA de longue du de longue durée 3. BASES DE TAXE D'HA a. Residences secondaires communa de longue du de longue du de longue du de longue ou de CFE éolienne 3. BASES DE TAXE D'HA de la loi de la conseil communa de longue ou de CFE éolienne 3. BASES DE TAXE D'HA de la loi de la longue de longue ou de CFE éolienne 4. C. Par la loi (sures agricole communa de la conseil communa de longue ou de la la conseil communa de la conseil communa de loi de la la conseil communa de loi de la conseil communa de la conseil c	2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie: a. Par le conseil communautaire b. Par la loi Taxe foncière non bâtie: a. Par la loi (terres agricoles) c. Par la loi (terres agricoles) c. Par la loi (autres) Cotisation foncière des entreprises: a. Par la conseil communautaire b. Par la loi 3. BASES DE TAXE D'HABITATION 3. BASES DE TAXE D'HABITATION 6. Bases dégrevées hors locaux vacants d. Bases dégrevées locaux vacants d. Bases dégrevées locaux vacants d. Bases dégrevées locaux vacants	1 353 746 1 353 746 3 180 0 2 546 2 096 666 1 1 499 000 1 1 4 9 68	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques d. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques d. Transformateurs électriques d. Fations radioélectriques d. Fations radiomes et autres d. RéFORMES FISCALES a. TVA prév. (compensation TH) c. DTCE (Métropole de Lyon) c. DTCE (Métropole de Lyon) d. TVA prév. (comp. CVAE) c. DTCE (Métropole de Lyon) d. A35% moyenne nationale d. T5% moyenne nationale d. T5% moyenne nationale lb. Taux maximum	80 622 0 0 0 80 622 43 285 3 077 1 559 940 1 559 940 1 559 940 1 559 940 8 565 565 8 565	
dition modeste on, QPPV, Mayotte on, QPPV, Mayotte on, QPPV, Mayotte ongue durée des entreprises: des entreprises: as 3 320 464 271 464 271 TT6 A 464 271 TT6 A 464 271 M ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de zone	ère bâtie: nseil communautaire ère non bâtie: nseil communautaire: (terres agricoles) (autres) foncière des entrepris nseil communautaire i DE TAXE D'HABITATI ces secondaires et assi nts vacants soumis à la égrevées hors locaux va	1 353 746 3 180 473 241 0 2 546 2 096 666 1 149 000 1 144 568	oliennes et hydroliennes entrales électriques entrales photovoltaïques entrales hydrauliques ransformateurs électriques ransformateurs électriques stations radioélectriques stations gazières et autres EFORMES FISCALES VA prév. (compensation TH) VA prév. (compensation TH) TCE (Métropole de Lyon) TCE (Métropole de Lyon) 65% moyenne nationale sux maximum	69 47 47	
dition modeste on, QPPV, Mayotte ongue durée râtie e de THLV des entreprises: cone d'aménagem. du territoire 33 320 464 271 104 ES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR M ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de cons	hreell communautaire ere non batte: hrees agricoles) (autres) foncière des entrepris nosell communautaire DE TAXE D'HABITATIC ces secondaires et assi nts vacants soumis à la égrevées hors locaux vacant égrevées locaux vacant	1 353 746 1 353 746 0 0 2 546 2 096 666 1 44 568	entrales électriques entrales photovoltaïques entrales photovoltaïques entrales hydrauliques ransformateurs électriques tations radioélectriques istallations gazières et aufres EFORMES FISCALES VA prév. (compensation TH) VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) TADE (Métropole de Lyon)	. 4, 4,	
on, QPPV, Mayotte 26 810 angue durée 18 angue durée 4 des entreprises : 33 320 cone d'aménagem. du territoire 33 320 ES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR M ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de Coris	ère non bâtle: Inseil communautaire ((terres agricoles) (autres) foncière des entrepris Inseil communautaire i DE TAXE D'HABITATI ces secondaires et assi nts vacants soumis à la égrevées hors locaux va	1 353 746 3 180 473 241 0 2 546 2 086 666 1 449 000 0	entrales photovoltaïques entrales hydrauliques ransformateurs électriques tations radioélectriques stallations gazières et autres istallations gazières et autres EFORMES FISCALES VA prév. (compensation TH) VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) TCE (Métropole de Lyon) 5% moyenne nationale sux maximum		
26 810 additional and the state of the stat	ère non bâtle : Inseil communautaire (terres agricoles) (autres) foncière des entreprisonseil communautaire i DE TAXE D'HABITATI ces secondaires et assi nts vacants soumis à la égrevées hors locaux vacant	3 180 473 241 0 2 546 2 096 666 1 149 000 144 568	entrales hydrauliques ransformateurs électriques tations radioélectriques istallations gazières et autres ÉFORMES FISCALES VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) TAJORATION SPÉCIALE DU TY 5% moyenne nationale aux maximum	47 47	
ades entreprises: des entreprises: cone d'aménagem. du territoire ES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR M ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de zone	iterres agricoles) (autres) (autres) (autres) foncière des entrepris nsell communautaire i DE TAXE D'HABITATI ces secondaires et assi nts vacants soumis à la égrevées hors locaux va	3 180 473 241 0 2 546 2 086 666 1 499 000 144 568	ransformateurs électriques tations radioélectriques stallations gazières et autres ÉFORMES FISCALES VA prév. (compensation TH) VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) AJORATION SPÉCIALE DU T/5% moyenne nationale sux maximum	as as	
rises: agem. du territoire agem. du territoire 33 320 464 271 104 E DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de zone	agric mmu mmu mdai ndai s hor	2 546 2 096 666 1 499 000 144 568	tations radioélectriques istallations gazières et autres EFORMES FISCALES VA prév. (compensation TH) VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) IAJORATION SPÉCIALE DU T, 5% moyenne nationale sux maximum	47 47	
entreprises: d'aménagem. du territoire d'aménagem. du territoire 33 320 464 271 104 104 TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de	e des mmu mmu mmu ndai nts s s hor s loc	2 546 2 086 666 1 499 000 144 568	istallations gazières et aufres ÉFORMES FISCALES VA prév. (compensation TH) VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) TAJORATION SPÉCIALE DU TV 5% moyenne nationale aux maximum	559	
entreprises: d'aménagem. du territoire d'aménagem. du territoire 33 320 464 271 104 TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de zone	foncière des nsell commu DE TAXE D'I ses secondai nts vacants s grevées hor sgrevées loc	2 546 2 096 666 1 499 000 144 568	ÉFORMES FISCALES VA prév. (compensation TH) VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) AJORATION SPÉCIALE DU T/ 5% moyenne nationale sux maximum	559	
foncière des entreprises : foncière des entrepri	DE TAXE D'I Ses secondai its vacants s ignevées hor	2 546 2 096 666 1 1 499 000 144 568	VA prév. (compensation TH) VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) IAJORATION SPÉCIALE DU T/ 5% moyenne nationale sux maximum	529	
foncière des entreprises : tions en zone d'aménagem, du territoire 33 320 industriels industriels 33 320 industriels AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de zone	DE TAXE D' ses secondai its vacants s igrevées hor	2 096 666 1 499 000 0 144 568	VA prév. (comp. CVAE) TCE (Métropole de Lyon) AJORATION SPÉCIALE DU T, 5% moyenne nationale aux maximum	999	
fonctère des entreprises : tions en zone d'aménagem, du territoire 33 320 nimum ndustriels Industriels Industriels NTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS Exone	DE TAXE D'HABITATIC ces secondaires et assi nts vacants soumis à la égrevées hors locaux va égrevées locaux vacant	1 499 000 0 144 568	TCE (Métropole de Lyon) JAJORATION SPÉCIALE DU T/ 5% moyenne nationale aux maximum		
one d'aménagem, du territoire 33 320 464 271 104 ES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR W ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de zone	ces secondaires et assints vacants soumis à la la égrevées hors locaux vacant égrevées locaux vacant	1 499 000 0 144 568 0	IAJORATION SPÉCIALE DU TA 5% moyenne nationale aux maximum		
33 320 464 271 104 ES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR M ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de zone	ces secondaires et assi nts vacants soumis à la égrevées hors locaux ve égrevées locaux vacant	144 568	S% moyenne nationale aux maximum		
464 271 104 ES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR W ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de zone	ms vacants soums a la égrevées hors locaux va égrevées locaux vacant	144 568	5% moyenne nationale aux maximum	6,61	
404 ES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR MET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de	egrevees nors locaux va égrevées locaux vacant	0	aux maximum	A	
ES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈR MET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de Zone	égrevées locaux vacant				
7. ÉL ÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTRE 7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de CFE éolie zone	10 ACM	Company of the control of the contro			
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS CFE unique ou de CFE épile Zone	TREPRISES 7.3. PLAF	7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE			
FE unique ou de CFE (a. Taux m	a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	national	26,75	
Cre unque ou de CFE (Zone	b. Taux pk	b. Taux plafond de 2024		53,50	
	Solienne		1111	L	
	7.4. MAJO	7.4. MAJORATION SPECIALE DID LAUX DE CRE	CTE		Reg
a. De droit commun	>>> Taux moy	Taux moyens des taxes foncières de 2023:	: CFE unique/de zone	CFE éolienne	
	>>> a. au nive	a. au niveau national		-24 0'12	n pr
G	>>> b. au nive	b. au níveau de l'EPCI		850	
d Avec capitalisation 24.40	>>> Taux max	Taux maximum de la majoration spéciale	1,34	\$	
éciale	>>> 8. DIMINU	8. DIMINUTION SANS LIEN		-202	
	A namón pa	Année antériorne à 2024 au titre de laguelle		404	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie		a la diminition sans lien a été apoliquée		09-2)4/20 2024
ib. En cas de changement de périmètre	>>> b. les ta	bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	en ont été augmentés	0240	
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		Taux movens de référence au niveau national :	: Jau	:C_0	² L(
1.008625	>>> a. Taxe fo	a. Taxe foncière bâtie			0
ie et non bâtie	>>> b. Taxe fo	b. Taxe foncière non bâtie		78-D	P